

Contrat Auto PREMIUM



L'assurance en plus facile.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION 2019
V15 06.2019

OBJET DU CONTRAT

Contrat destiné aux véhicules d'une valeur à neuf de 50 000 € jusqu'à 200 000 € (au-delà sur étude).

SOUSCRIPTEUR

| | ON ACCEPTE | ON REFUSE |
|---------------------------------|---|--|
| SOUSCRIPTEUR | - Personne physique : Conducteur principal du véhicule et/ou son conjoint, concubin, pacsé - Personne morale : uniquement si le conducteur désigné est le dirigeant (CI au nom de la société) | Personne morale : Si le souscripteur n'est pas mandataire. |
| USAGES | - Vie privée - Trajet travail - Affaire | - Tous déplacements - TPM, TPV, Taxi, ambulance, auto-école, corbillards, flottes de véhicules |
| TYPE DE CONDUITE | Conduite exclusive 2 têtes concerne le conducteur principal et son conjoint/concubin/pacsé | |
| AGE | De 30 à 74 ans inclus | Soumission compagnie au-delà de 74 ans. |
| PERMIS | - 4 ans de permis minimum - Permis de l'Espace Economique Européen - Permis étranger en cours de validation préfecture - Permis B valide et conforme à la réglementation française en vigueur | Permis étranger Hors Espace Economique Européen |
| ANTECEDENTS D'ASSURANCES | 33 mois au cours des 36 derniers mois précédant la souscription. | - Moins de 33 mois d'antécédents - Résiliation compagnie et nullité de contrat dans les 36 derniers mois, - Antécédents judiciaires ou contrôle positif d' alcoolémie / stupéfiants ou de délits de fuite sur les 5 dernières années |
| CRM | De 0,50 à 0,70 | CRM supérieur à 0,70 |
| LIEU DE GARAGE | - France métropolitaine - Parking individuel privé (garage box ou cour intérieure privative sécurisée) - Parking collectif sécurisé (d'immeuble ou avec un justificatif d'abonnement) | - DOM / TOM - Monaco - Corse >> soumission compagnie possible |
| SINISTRES | Jusqu'à 2 sinistres matériels dont 1 responsable max et 1 vol, incendie max et aucun corporel responsable | - Sinistre corporel responsable - Plus de 1 sinistre matériel responsable, vol ou incendie |
| FAITS AGGRAVANTS | Aucun fait aggravant | |

VEHICULES Certificat d'Immatriculation au nom du souscripteur ou de son conjoint, concubin, pacsé désigné au contrat

ON ACCEPTE

- Les véhicules à partir de la classe R
- En Valeur à neuf : 50 000 € pour les véhicules < 36 mois
- En Valeur déclarée : 30 000 € pour les véhicules ≤ 36 mois (ex : Audi R8 Quattro 420, Mercedes Classe SL Roadster, Maserati Quattroporte 4.2 Sport GT, BMW M61 ...)
- Supérieur à 200 000 € : soumission compagnie

ON REFUSE

- Les véhicules utilisés pour des courses, épreuves, essais libres sur circuit, de compétitions (sous réserve d'une attestation à demander préalablement, possibilité de couverture en cas de conduite exceptionnelle sur circuit, nous consulter)
- Les véhicules de 2ème ou 3ème cat., de Société sans conducteur désigné, de collection, de location, de transport de matière dangereuse,
- Camping-Car, Flotte.
- Les véhicules d'une valeur < 120 000 € qui ne possèdent pas d'antivol d'origine constructeur
- Les véhicules d'une valeur > 120 000 € qui ne possèdent pas de traqueur

LES GARANTIES

| | Médium | Maxi |
|--|-------------|-------------|
| Responsabilité Civile | | |
| Accident corporel | Obligatoire | Obligatoire |
| Accident matériel | | |
| Défense pénale et Recours suite à accident | ✓ | ✓ |
| RC Remorquage < 750 kg | ✓ | ✓ |
| Bris de Glaces | ✓ | ✓ |
| Vol / Incendie / Tempête / Explosion | ✓ | ✓ |
| Catastrophes Naturelles et Technologiques | ✓ | ✓ |
| Attentats et actes de terrorismes | ✓ | ✓ |
| Dommages Tous Accidents | | ✓ |

LES FRANCHISES

| |
|---|
| Franchise Incendie / Vol / Dommages |
| Franchise modulable, 1%, 2% ou 3% de la valeur du véhicule. |
| Franchise Bris de Glaces |
| De 80 € à 150 € selon la valeur du véhicule |
| Franchise Prêt de Volant |
| 0 € : pour le conducteur principal, le conjoint / concubin ou le partenaire d'un PACS |
| 1500 € : en cas de conduite par un conducteur non désigné au contrat + 3000 € : en cas de conduite par un conducteur titulaire d'un permis de moins de 3 ans |

LES GARANTIES ANNEXES ET OPTIONS

| | |
|-------------------------------|---|
| Protection Juridique | Tous frais confondus, la garantie financière, par sinistre, est fixée à 20 000€ |
| Assistance | <p>Option 3 - Assistance 0 km + remboursement des frais si erreur de carburant, crevaison et perte de clés + prêt de véhicule (Cat C) jusqu'à 40 jours + frais de dépannage/remorquage jusqu'à 300€ (...)</p> <p>Option 4 - Idem Option 3 + prêt de véhicule (Cat D) même si le véhicule est encore roulant + gestion sur une plateforme made in France + Forfait hébergement : 100€/nuit / par bénéficiaire + Délai d'intervention max 1h30 au-delà Indemnité de 50€,</p> <p>Option 5 - Idem Option 4 + prêt de véhicule (Cat E) même si le véhicule est encore roulant, forfait hôtel renforcé + retour au domicile ou poursuite du voyage en classe Affaire (et train 1ère classe), forfait "DETENTE" (...)</p> <p>Option 6 - Idem Option 5 + véhicule de remplacement catégorie "Luxury" (majoritairement des marques Allemandes : Audi A5 COUPE, MERCEDES S Classe, PORSCHE, BMW X5 ...)</p> |
| Protection du conducteur | Plafond : 500 000€ (franchise 10% de l'IPP) |
| Effets, Objets et Accessoires | 5 montants proposés : 500€ - 1000€ - 1500€ - 2000€ et 3000€ (franchise 20% avec un minimum de 80€) |
| Assurcotisation | Indemnisation de la cotisation en cas d'accident, d'arrêt de travail |

FRACTIONNEMENT & PAIEMENT

| | Annuel | Semestriel | Trimestriel | Mensuel avec perception du compart de 2 mois |
|-----------------------------|--------|------------|-------------|--|
| Carte Bancaire ¹ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| RIB ² | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Chèque | ✓ | ✓ | ✓ | ✗ |
| Mandat cash | ✓ | ✓ | ✓ | ✗ |

1- Le paiement par Carte Bancaire (uniquement sur une Carte Bancaire de paiement). Les prélèvements s'effectuent à la date choisie par le client : 01, 05, 10 ou 15 et sont renouvelés, si besoin, 2 fois dans un délai de 7 jours.

2- Le paiement par RIB après réception du mandat de prélèvement SEPA signé. Les prélèvements s'effectuent à la date choisie par le client : le 05, 10 ou 15 de chaque mois. En cas d'échec de prélèvement des frais pourront être perçus par l'établissement bancaire de l'assuré.
Remarque : le comptant de l'affaire nouvelle peut se régler par Chèque, prélèvement CB ou par RIB. Ceui-ci est réduit à 1 mois à partir du 2ème contrat souscrit chez APRIL Partenaires.

PIECES À FOURNIR pour validation du contrat

SOUS 30 JOURS (maximum)

- Original du ou des Relevés d'Informations au nom du souscripteur et des conducteurs déclarés datant de moins d'un mois sur les 36 derniers mois d'antécédents
- Copie du Permis de conduire Recto / Verso du ou des Conducteur(s) déclaré(s)
- Copie du permis de conduire Etranger et copie du récépissé en préfecture
- Justificatif de la valeur du véhicule :
 - Si véhicule acheté auprès d'un concessionnaire : facture d'achat
 - Si véhicule acheté auprès d'un particulier :
 - < 100 000 € : Attestation sur l'honneur de l'assuré
 - > 100 000 € : Expertise datant de moins d'un an
- Certification d'Immatriculation (CI) définitif ou provisoire
 - Si le CI est barré de - de 3 mois : joindre le justificatif de dépôt de dossier en Préfecture
 - Si le CI est barré de + de 3 mois : justifier par écrit le motif (pour étude et validation par nos services)
- Original ou copie du Kbis officiel de moins de 6 mois

IMMEDIATEMENT

- Règlement de l'assuré à l'ordre d'APRIL Partenaires
- Original des Conditions Particulières complétées et signées par l'assuré

VIGILANCE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT

Produit classé en vigilance réduite : vérification d'identité obligatoire du souscripteur et de chaque assuré, ainsi que du payeur de prime si différent, par la présentation d'une pièce d'identité originale et la copie recto-verso de cette pièce.

Pièces d'identité acceptées :

- Personne physique majeure : carte nationale d'identité en cours de validité, passeport en cours de validité, permis de conduire (si photocopie et signature exploitables), carte de séjour en cours de validité.
- Personne physique « protégée » : pièce d'identité de la personne représentée, pièce d'identité du tuteur ou curateur (si personne physique) ou justificatif de représentation (en cas d'institution personne morale), jugement de mise sous tutelle ou curatelle, avec détail des actes autorisés.
- Personne morale : original ou copie du KBis de moins de 3 mois / immatriculation au répertoire des métiers ou des professions libérales pour non commerciaux / copie de la déclaration en préfecture ou statuts pour les associations et délégation de pouvoir et pièce d'identité en cours de validité de la personne physique représentant la personne morale.

UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

| | |
|---|---|
| <p>Une question sur un contrat ? Contactez APRIL Partenaires du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00. Téléphone : 04.26.29.77.72 Plus d'info sur : www.april-on.fr</p> | <p>Une question sur la protection juridique ? Contactez SOLUCIA disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00 et le samedi, de 9h à 12h30, hors jours fériés. Téléphone : 09.69.32.96.74 (prix d'un appel local)</p> |
| <p>Une question sur l'assistance ? Contactez INTER PARTNER ASSISTANCE disponible 24h/24, 7j/7. Téléphone : 01.55.92.24.48 (prix d'un appel local)</p> | <p>Une question sur un sinistre ? Contactez APRIL Partenaires du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 Téléphone : 02.99.94.69.75 Email : indemnisation@april-partenaires.fr</p> |

Plus d'infos sur www.april-on.fr / APRIL Partenaires